prunt. A dater de ce terme, les obligations émises pourront, en tout temps, être amorties au pair, soit en totalité, soit au moyen de tirage de séries entières, étant stipulé que, dans l'un comme dans l'autre cas, l'appel au remboursement devra être publié trois mois au moins avant l'échéance du coupon qui aura à être acquitté lors du payement du capital des séries à racheter.

7. Les coupons de cet emprunt se prescrivent par dix ans à dater de leur échéance, et les titres par trente ans à compter du jour où le remboursement en est exigible.

8. Le service d'intérêt de l'emprunt et le service d'amortissement des titres appelés au remboursement s'effectueront : à Saint-Pétersbourg, en roubles, à la Banque d'Etat; à Paris, en francs; à Berlin, en reichsmarken; à Londres, en livres sterling; à Amsterdam, en florins des Pays-Bas, et à New-York, en dollars or des Etats-Unis, — aux guichets que vous aurez désignés à cet effet.

9. Les obligations de cet emprunt sont à tout jamais exemptes de tout impôt russe.

10. Les obligations de cet emprunt seront réalisées par les soins des institutions de crédit et des maisons de banque que vous aurez désignées.

11. Lors même de l'émission du présent emprunt, vous aurez à déterminer les droits et privilèges conférés à la Rente russe consolidée 4 0/0, à émettre actuellement, concernant son admission comme cautionnement dans les contrats passés avec l'Etat et comme garantie des droits d'accise à acquitter.

II. Après le règlement des comptes relatifs au présent emprunt, d'en affecter le produit à rembourser au Trésor impérial les sommes dépensées en 1900 à titre d'avances à des compagnies de chemins de fer ainsi qu'à continuer ces avances en 1901.

Pour traduction conforme à l'original :
Saint-Pétersbourg, 28 avril (11 mai) 1901.
Le directeur du IIe département du ministère des affaires étrangères,
MALEWSKY.

MINISTÈRE IMPÉRIAL DES FINANCES DE RUSSIE

AVIS OFFICIEL

En exécution de l'oukase impérial au ministre des finances du 28 avril 1901, le ministre des finances porte ce qui suit à la connaissance générale :

I. La réalisation de la rente russe consolidée 4 0/0 d'un montant nominal de quatre cent vingt-quatre millions de francs, soit cent cinquante-neuf millions de roubles, s'effectuera par voie de souscription publique ouverte chez MM. de Rothschild frères, à Paris.

II. Les conditions de la souscription seront spécifiées dans un prospectus publié par MM. de Rothschild frères.

III. Les obligations de la rente russe consolidée 4 0/0 seront reçues à des prix qui seront fixés pour chaque semestre par le ministre des finances, conformément aux règlements en vigueur, et portés à la connaissance générale par le Sénat dirigeant en garantie :

a. De l'exacte exécution des contrats de fournitures et de travaux passés avec l'Etat;

b. De droits d'accise à acquitter,

Et c. de droits de douane à acquitter.

IV. Les prix à fixer pour chaque semestre, pour l'acceptation par l'Etat, à titre de cautionnement, des titres de la Rente russe consolidée 4 0/0 ne devront pas être inférieurs à 90 0/0 de leur montant nominal.

Signé : Le ministre des finances,
WITTE.

Pour traduction conforme :
Saint-Pétersbourg, le 28 avril (11 mai) 1901.
Le directeur du IIe département du ministère des affaires étrangères,
MALEWSKY.

AU JOUR LE JOUR

Les conseils consultatifs du travail

Les sénateurs ont reçu, aujourd'hui, le texte de la proposition présentée par MM. Bérenger, Franck Chauveau, Prevet, Labiche, Sébline, Denis, Eugène Guérin et Layertujon, tendant à l'institution de « conseils consultatifs du travail ».

Les auteurs de cette proposition rappellent dans l'exposé des motifs que « le gouvernement a cru pouvoir créer par simple décret, sans même avis préalable du Conseil d'Etat, sous le nom de conseils du travail, des assemblées nouvelles composées en nombre égal de patrons et ouvriers ». On sait que ces conseils sont appelés à jouer un rôle considérable puisqu'ils doivent non seulement donner des avis sur toutes les questions du travail mais encore intervenir comme arbitres dans les conflits relatifs aux conditions du travail. En ce qui touche le mode de formation de ces conseils, « les innovations ne sont ni moins hardies, ni moins graves, car c'est par l'élection qu'ils seront constitués, mais par un mode d'élection qui n'a eu, jusqu'à présent, aucun précédent ». S'agissant d'organiser une représentation des patrons et des ouvriers, il eût été naturel de composer le corps destiné à les élire de tous les intéressés jouissant en vertu de notre législation de la capacité électorale; or, les seuls électeurs seront les membres des syndicats, « combinaison arbitraire autant que bizarre, car elle exclut sans motifs, dans la plupart des professions, le plus grand nombre des intéressés ».

Les auteurs de la proposition examinent ensuite la légalité des décrets par lesquels M. Millerand a créé le conseil du travail :

Nous le répétons, c'est par simples décrets non soumis au Conseil d'Etat, c'est-à-dire par des actes ministériels que ces graves mesures ont été prises.

Les auteurs de la proposition estiment que le gouvernement, en prenant cette voie, s'est mépris sur l'étendue de ses pouvoirs et qu'il a, inconsciemment sans doute, empiété sur les droits du Parlement.

Aucun texte précis n'a jusqu'à présent déterminé à la vérité les limites du pouvoir administratif ou gouvernemental et du pouvoir législatif. Mais le droit public en cette matière ne repose pas uniquement sur des règles de droit positif. Il a encore, et on pourrait dire principalement, pour bases un ensemble de principes fondés sur la nature même des choses et sanctionnés, d'ailleurs, par la pratique constante de tous les pays libres.

Or, il est deux de ces principes qui ont jusqu'ici échappé à toute contestation. C'est que, si le décret gouvernemental est absolument compétent pour régler les difficultés pratiques résultant de l'application des lois existantes, il n'a aucun droit à les modifier.

C'est, en second lieu, qu'il ne saurait, sans excès de pouvoir, créer aucune institution de nature à influer sur les conditions de la vie politique ou sociale d'un pays.

Ces deux principes nous semblent avoir été méconnus.

En premier lieu, en effet, par l'attribution aux nouveaux conseils du travail de l'appréciation de certains différends individuels, par la faculté d'arbitrage dans les différends collectifs, par le droit d'émettre des avis sur toutes les questions du travail et généralement sur l'exécution des lois, par les règles nouvelles de l'éligibilité et de l'électorat, ils font d'importantes dérogations aux lois sur les conseils de prud'hommes, sur l'arbitrage entre patrons et ouvriers, sur les chambres de commerce et les chambres consultatives des arts et manufactures, sur le régime électoral.

En second lieu, ils créent, par le seul fait de l'introduction dans notre régime industriel d'une institution nouvelle destinée à modifier dans une mesure importante les rapports, devenus à l'heure actuelle si délicats, entre le capital et le travail, des droits nouveaux dont l'exercice peut avoir de graves répercussions sur les conditions de l'industrie et sur la vie sociale elle-même.

De pareils objets peuvent-ils être réglés sans l'intervention du pouvoir législatif? Les auteurs de la proposition ne l'ont pas pensé, et c'est avant tout pour restituer au Parlement l'exercice naturel de ses droits qu'ils ont cru devoir le saisir de la question.

Sans doute, il eût été possible de s'en remettre aux intéressés du soin de déférer la légalité des décrets au Conseil d'Etat. Mais, outre que leur intervention eût pu ne pas se produire, elle eût eu pour effet d'entraîner de regrettables lenteurs et peut-être de susciter, à l'origine d'une institution inspirée par une louable pensée de conciliation et d'apaisement, un conflit propre à en compromettre le résultat.

La forme d'une consultation parlementaire a paru plus rapide et plus pratique.

En conséquence, M. Bérenger et ses collègues soumettent au Sénat une proposition instituant des « conseils consultatifs du travail » qui pourront être créés par décret « partout où l'utilité en sera reconnue, après avis préalable des conseils munipaux de leur circonscription, du conseil général et des chambres de commerce du département ». Ces conseils seront composés en nombre égal de patrons et d'ouvriers.

Leur mission est « d'être entre eux et auprès des pouvoirs publics les organes des intérêts industriels et moraux de leurs commettants; de donner, soit d'office, soit sur la demande du gouvernement, des avis sur toutes questions qui concernent ces intérêts; de répondre aux demandes d'enquête ordonnées par le gouvernement ».

Ces conseils sont élus dans les conditions d'éligibilité et d'électorat et suivant les règles fixées par la loi sur les conseils de prud'hommes.

Toutes discussions politiques ou religieuses seront interdites à ces conseils consultatifs du travail.

Contre la diphtérie

Visant la recrudescence marquée des cas de cette terrible maladie appelée diphtérie, et plus communément « croup », qui a été signalée un peu partout, ces temps derniers, dans les statistiques municipales de Paris comme de la province, le ministre de l'intérieur vient de faire adresser, par les soins de son administration, une circulaire à tous les médecins de France. Elle marque, en termes clairs et nets, à tous les praticiens la conduite à tenir en pareille circonstance.

Nous en détachons, et vu leur importance capitale, en publions *in extenso* les passages principaux qui visent cette affection dangereuse et éminemment épidémique entre toutes :

...Pour une de ces maladies, la diphtérie, la mortalité a pu, au cours de ces dernières années, être réduite dans des proportions considérables par l'emploi du sérum antidiphtérique. Je remarque toutefois de notables différences dans les résultats obtenus, tels qu'ils ressortent des renseignements fournis par les préfets sur les épidémies dont ils rendent compte à mon administration. Tandis que dans certaines localités les malades inoculés ont tous guéri, ailleurs le nombre des décès dépasse la moitié des cas constatés ou déclarés. Ces différences ne peuvent tenir qu'aux conditions dans lesquelles le traitement est appliqué.

Il arrive souvent que des médecins, se trouvant en présence d'un sérum antidiphtérique vieux de quelques mois ou de quelques semaines, refusent de s'en servir et attendent que du sérum plus frais leur soit parvenu. Ils perdent ainsi un temps des plus précieux : la vie de leur malade peut dépendre de ce retard. Qu'ils réclament un nouveau sérum, s'ils le jugent utile, rien de mieux; mais qu'immédiatement ils emploient celui dont ils disposent. Des expériences répétées ont montré que le sérum n'a perdu aucune de ses qualités curatives même après une année. Dans tout sérum préparé depuis un certain temps, il se forme un léger précipité qui se dépose sur le fond du flacon en laissant le liquide parfaitement clair. Ce dépôt n'indique pas une altération du sérum, qui possède encore toutes ses propriétés thérapeutiques. Et l'intérêt de ne pas perdre une heure pour procéder aux injections de sérum résulte des chiffres suivants que M. le docteur Roux a produits devant le comité consultatif d'hygiène publique de France comme résultant d'expériences innombrables :

Lorsque l'injection de sérum est pratiquée le premier jour de l'apparition des fausses membranes, la mortalité est presque nulle et ne dépasse pas en tout deux pour cent;

Lorsqu'elle est pratiquée le second jour, la proportion de la mortalité s'élève à six pour cent;

Elle monte tout à coup à trente pour cent lorsque l'injection n'est faite que le troisième jour, à cinquante pour cent et soixante pour cent lorsqu'elle est faite le quatrième jour ou plus tard.

Je crois devoir, monsieur le docteur, faire appel à votre intervention personnelle en vous demandant de vouloir bien user de la légitime autorité dont vous jouissez auprès des médecins de votre arrondissement pour faire pénétrer ces notions dans leur esprit et obtenir qu'ils y conforment leur pratique. S'il pouvait en être ainsi sur tous les points du territoire, la diphtérie ne tarderait point à disparaître presque complètement et ce serait un grand honneur pour le corps médical, auquel la santé publique serait redevable d'un tel résultat.

Recevez, etc.

WALDECK-ROUSSEAU.

Ajoutons encore que cette question sera portée à l'ordre du jour d'une des prochaines séances de l'Académie de médecine.

Académie des sciences

Séance préparatoire d'élection passionnante. Le bruit des conversations particulières et des colloques entamés dans les coins couvre la parole des secrétaires perpétuels qui tentent de donner lecture de la correspondance.

Celle-ci — critérium infaillible du retour du printemps — contient deux notices sur la découverte du mouvement perpétuel et quatre ou cinq mémoires sur la quadrature du cercle ainsi que sur le problème de la direction des ballons.

Chimie. — Cependant le tour des communications est venu.

M. Duclaux analyse rapidement alors une importante note de M. Etard. Il annonce que ce chimiste est parvenu à démontrer une relation entre les matières albuminoïdes et les sucres.

Les corps découverts par M. Etard établiront bientôt un lien entre les matériaux biologiques provenant de la synthèse chlorophyllienne et ceux des tissus animaux.

M. Armand Gautier développe les grandes lignes du travail d'un de ses élèves relatif à certains principes de la bile et aux variations qu'ils peuvent subir dans leur composition sous certaines conditions d'âge des sujets en expérience.

Liste de classement. — L'Académie est entrée immédiatement après en comité secret pour procéder à la discussion des titres des candidats à la place vacante dans la section de médecine par suite de la mort de M. Potain.

Nous croyons savoir qu'elle a dressé la liste suivante des candidats et porté :

En première ligne *ex æquo* : le professeur Jaccoud, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, et le docteur Charrin, professeur agrégé à la faculté de Paris, suppléant de M. d'Arsonval au Collège de France; en deuxième ligne (*ex æquo* et par ordre alphabétique) : les professeurs Cornil, Hayem, Fournier, Lancereau, Laveran, correspondant de l'Institut, ancien professeur au Val-de-Grâce, et Charles Richet; tous membres de l'Académie de médecine.

L'élection aura lieu vraisemblablement lundi prochain.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Mardi 14 mai. — Le baromètre est toujours très élevé dans le nord de l'Europe (Skudesnœs, 775 mm.). De faibles mouvements orageux se montrent vers le golfe de Gascogne et dans le sud de l'Italie.

Le vent est modéré ou assez fort d'entre nord et est sur la Manche, il est faible en Bretagne et en Gascogne, variable en Provence.

Des pluies sont signalées sur l'Italie; en France, des orages ont éclaté hier soir dans le Midi; on a recueilli 12 mm. d'eau à Cette, 10 au mont Aigoual, 5 à Lyon.

La température monte presque partout. Ce matin, le thermomètre marquait + 7° à Hermanstadt, 13° à Paris, 19° à Alger.

On notait 7° au puy de Dôme, 4° au mont Ventoux, — 1° au pic du Midi.

En France, un temps chaud, beau dans le Nord et orageux dans le Midi est probable.

A Paris, hier et ce matin, beau.

La température moyenne, 16°5, a été supérieure de 3°1 à la normale (13°4).

Depuis hier, midi, température maxima : 22°7; minimum de ce matin, 11°3.

A la tour Eiffel : maximum 19°2, minimum 9°3.

Baromètre à sept heures du matin, 768 mm.; en baisse faible à midi.

Parc Saint-Maur. — Température du 13 mai 1901

1 heure matin,	11°1	1 heure soir,	20°
4 —	11°6	4 —	22°1
7 —	12°5	7 —	20°
10 —	16°2	10 —	16°7

Situation particulière aux ports

La mer est généralement belle; elle est un peu houleuse sur la Manche.

LA STATUE DE JULES SIMON A LORIENT. — Le comité présidé par M. Fallières, président du Sénat, qui a recueilli les souscriptions pour l'érection de la statue de Jules Simon, place de la Madeleine, s'est chargé des mesures à prendre pour élever une statue à Lorient, la ville natale du philosophe.

On nous a demandé si les souscriptions pour le monument de Lorient devaient être adressées au comité; elles sont toutes centralisées par M. Gauwain, sous-gouverneur du Crédit foncier, trésorier du comité, et par MM. Conscience, 66, rue Caumartin, et Gayte, 108, rue Richelieu, secrétaires.

MUSIQUE NATIONALISTE. — Tout en France, a-t-on dit, finit par des chansons. Voici que la politique nationaliste elle-même verse aujourd'hui dans la musique. M. Louis Dausset, président du Conseil municipal, assistait en effet, hier, à l'hôtel des Sociétés savantes, à un concert, le premier donné par la « Société lyrique nationaliste ». Avec lui se trouvaient sur l'estrade d'honneur : MM. Andriveau, délégué général de la Ligue de la Patrie française, Baillière, Gaston Mery, conseillers municipaux, etc.

Plusieurs artistes se firent entendre d'abord, puis M. Dausset prit la parole et invita les membres de la Société lyrique nationaliste à faire, parmi leurs amis, la plus active propagande. « Ainsi, dit-il, la société deviendra un véritable centre d'attraction. Au diseur, au violoniste, au pianiste, succédera l'orateur. » Et il conclut en ces termes : « Il faut s'unir, quels que soient les partis politiques, pour assurer le succès. Le nombre, c'est l'harmonie... Et en 1902, tous unis, il faut aller aux urnes électorales pour donner à la patrie une République forte. »

Le discours, à la fois nationaliste et musical du président du conseil fut accueilli, il est inutile de le dire, par des bravos enthousiastes. Puis on joua la *Marseillaise* — avec l'accompagnement ancien, celui que, dit-on, le général André veut modifier — et les chants reprirent, sans qu'on parlât davantage politique. Bien fin l'auditeur qui, à partir de ce moment, aurait deviné qu'il écoutait de la musique antiministérielle.

LA FIN DE LA PARISIENNE. — La Parisienne qui surmontait la porte monumentale de l'Exposition est, cette fois, bien finie.

On sait que l'entrepreneur des travaux de démolition de cette porte l'avait vendue 7,000 francs au prince Konosy, qui devait en décorer une propriété qu'il possède dans l'île Sainte-Marguerite, sur le Danube, près de Budapest.

Hier matin, on procéda à l'enlèvement de la Parisienne et à son transport au chemin de fer. La statue était déposée au coin de la place de la Concorde et du quai.

Un treuil et des poulies furent mis en mouvement pour soulever de trois mètres la Parisienne — soit 6,000 kilos — et la déposer sur un camion, dans une caisse spécialement préparée.

Mais le poids était trop lourd pour les câbles. La statue vint frapper le sol avec violence et, pour comble de malheur, le treuil s'abattit sur elle, faisant de la Parisienne de petits morceaux de plâtras.

Les ouvriers ramassèrent les débris et les jetèrent dans l'un des bateaux qui transportent les démolitions de l'Exposition aux décharges publiques.

Le coq, doré sur feuilles, seul intact, ira seul chez les Hongrois.

Cependant, on ajoute que le prince Konosy a chargé M. Moreau-Vauthier de lui faire une nouvelle Parisienne, semblable à la première.

DISPARITION DE 150 BILLETS DE 1,000 FRANCS. — M. X... est l'associé de son beau-père, négociant à Paris, marchand de bois et charbons, rue de Flandre. Jeudi soir, il prenait le train pour aller passer quelques jours dans une ville des départements. Il laissait dans son coffre-fort une somme de 150,000 francs en billets de banque. Il en avertit ses beaux-parents qui, jugeant qu'une telle somme n'était pas là en sûreté, pensèrent qu'il était préférable de la garder, surtout pendant la nuit, sous leur surveillance immédiate. Les précieux billets furent donc extraits du coffre-fort et enfermés dans l'armoire à glace de la chambre où couche la belle-mère de M. X...

Dimanche matin, les billets étaient encore à leur place. Mais le négociant et sa femme étant sortis à neuf heures, ils ne les trouvèrent plus lorsqu'ils rentrèrent une heure plus tard.

Aussitôt, une minutieuse perquisition a été faite dans toute la maison sans succès. Une plainte a été déposée chez M. Demarquay, commissaire de police, contre les domestiques qui gardaient la maison pendant l'absence de leurs maîtres. Ce magistrat les a mis à la disposition du parquet. Mais aucune preuve de culpabilité n'a pu être relevée contre eux.

UN VOL DE 20,000 FRANCS DE FOURRURES. — Des cambrioleurs se sont introduits la nuit dernière dans l'appartement et dans les magasins de M. Sautereau, fourreur, 42, rue de Turbigo, par un moyen singulièrement audacieux.

A l'aide d'une fausse clef, ils étaient entrés, pendant la journée, dans un appartement inoccupé situé au même étage que celui de M. Sautereau. Ils attendirent là l'heure propice.

Le moment venu, au risque de se rompre les os, ils passèrent en se cramponnant aux balustres des fenêtres intermédiaires jusqu'au balcon de l'appartement du fourreur. Ils scièrent une lamelle d'un volet, firent jouer l'espagnolette et purent ainsi pénétrer dans la chambre à coucher.

Dans l'armoire à glace ils ont pris une petite cassette contenant pour une dizaine de mille francs de bijoux, quelques valeurs, parmi lesquelles une obligation du Crédit foncier de France 1895 portant le n° 225840 et du linge.

Après avoir fouillé tous les meubles et tous les placards de l'appartement, y prenant tout ce qui pouvait avoir une valeur quelconque, argenterie ou bibelots, ils fracturèrent la porte du magasin.

Parmi les fourrures qui s'y trouvaient, ces malfaiteurs ont su faire un choix des plus belles, en vrais connaisseurs. Ils ont dérobé trois boas de plumes d'autruche, trente peaux de visons du Canada, quatre peaux de renards du Japon, etc., en tout pour une valeur de plus de vingt mille francs.

Il est à supposer que tous les objets volés ont été transportés par le balcon dans l'appartement inoccupé, où les cambrioleurs s'étaient d'abord introduits, et qu'ils furent emportés lorsqu'on ouvrit la porte de la maison aux premiers fournisseurs. Mais alors il est étrange que personne n'ait surpris ce déménagement, car la rue de Turbigo, dans cette partie voisine des Halles, est toute la nuit très fréquentée. L'enquête ouverte par M. Kien, commissaire de police du quartier des Enfants-Rouges, n'a, jusqu'ici, donné aucun résultat.

SUICIDE D'UN MÉDECIN-MAJOR. — M. Biéchy, médecin-major au 125e de ligne, en garnison à Poitiers, s'est suicidé hier en se tirant un coup de revolver dans la tête.

On attribue ce suicide à un accès de fièvre chaude consécutif à un excès de fatigue contractée dans une marche militaire.

TREMBLEMENTS DE TERRE. — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie à Grenoble hier lundi à 8 h. 21' 40" du matin (heure de Paris). Le mouvement sismique enregistré par l'appareil de la faculté des sciences avait la direction du nord-est.

Les dépêches de la Drôme signalent que des secousses de tremblement de terre se sont produites hier matin, à huit heures vingt, à Valence et dans la région.

Sept ou huit oscillations ont été perçues en l'espace de quelques secondes. A Crest, des maisons ont vacillé; les cloches de l'horloge municipale se sont mises spontanément en branle; à Saou, un rocher dominant le village s'est éboulé, endommageant gravement six maisons. Il n'y a eu aucune victime.

Il s'est produit une brusque et notable élévation de la température au moment du phénomène.

MORT DU BANDIT RENUCCI. — Notre correspondant d'Ajaccio nous avise que le bandit Renucci, du Fiumorbo, vient de mourir à la Guyane.

Renucci fut condamné par la cour d'assises de la Corse à la peine de mort, laquelle fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, Renucci, à qui le maquis manquait beaucoup, vécut à peine quatorze mois dans sa nouvelle résidence. Il est mort des suites de fièvres paludéennes, âgé de quarante-neuf ans.

INFORMATIONS DIVERSES

— La Fédération régionaliste française tiendra les 17, 18 et 19 mai, au Collège libre des sciences sociales, rue Serpente, son deuxième congrès annuel.

La séance d'ouverture aura lieu le 17 mai, à huit heures et demie du soir.

A l'ordre du jour figurent les questions suivantes :

1° Etude d'une division rationnelle de la France en régions.

2° Etude de l'enseignement régionalé ses trois degrés.

— Samedi, 18 mai, au café-restaurant de Versailles, place de Rennes, les Celtisants fêteront leur 23e « pardon » annuel.

— Le mercredi 15 mai, veille de l'Ascension, à neuf heures du soir, la Société amicale des Hauts-Pyrénéens donnera sa fête annuelle dans la salle des ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche.

— Nous avons reçu pour notre Caisse de charité, de J. A., une tirelire, 100 francs.

— Aux Grands Magasins Dufayel, exposition de mobiliers complets par milliers, livrés franco d'emballage dans toute la France, quel que soit le poids ou le volume; les devis et dessins sont fournis gratuitement. Nombreuses attractions.

TRIBUNAUX

Un drame de la jalousie. — De notre correspondant de Chartres :

La cour d'assises d'Eure-et-Loir a condamné hier à cinq ans de réclusion le journalier Pierre-Basile Leprince, qui, le 26 décembre dernier, avait tué raide d'un coup de fusil sa maîtresse, la femme Delouye, qui l'avait quittée pour se marier. La malheureuse fut frappée au moment où elle donnait des soins à un nourrisson.

Leprince avait tenté de se suicider après en se tirant deux coups de fusil. Mais il ne réussit qu'à se blesser assez grièvement.

Les heures de repos des ouvriers adultes. — La conférence du stage des avocats à la Cour de cassation, dans sa dernière séance, présidée par M. Gosset, président de l'ordre, a discuté l'intéressante question suivante, que soulève l'application de la loi du 31 mars 1900, dite loi Millerand-Colliard :

Les dispositions de la loi du 31 mars 1900, relatives aux heures des repos, s'appliquent-elles aux ouvriers adultes comme aux femmes et aux enfants?

La conférence a adopté la négative.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec regret la mort de M. Léon Thuillier, ingénieur des arts et manufactures, fils du sénateur de la Seine, qui vient de succomber dans sa vingt-huitième année.

M. Léon Thuillier, qui s'occupait activement de plusieurs œuvres républicaines du 10e arrondissement, était vice-président de la section de la Porte-Saint-Martin de la Ligue des droits de l'homme.

Ses obsèques auront lieu demain mercredi, à dix heures précises du matin.

On se réunira à la maison mortuaire boulevard de Magenta, 51.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise.

THÉATRES

Le « Paradis »

Le théâtre du Palais-Royal, pour terminer la saison, a repris un amusant vaudeville, le *Paradis*, qui obtint un vif succès lors de sa première apparition en 1895.

Le « paradis » dont il s'agit est naturellement celui de Mahomet, le seul dont il soit question au Palais-Royal, où les personnages de comédie sont rarement de petits saints. C'est celui-là que veut connaître Pontbichot, de Romorantin..., en venant à Paris. Cela donne lieu à des inventions comiques nombreuses : entre autres celle du baron Fléchard, ancien noceur ruiné et devenu secrétaire-comptable chez Clairette Taupin, tout comme le héros des *Amants de Sazy*.

On a beaucoup ri et applaudi les excellents interprètes.

— Ce soir :

La Comédie-Française reprend, pour l'abonnement, les *Tenailles*, pièce en trois actes, en prose, de M. Paul Hervieu, avec la distribution suivante :

MM. Pierre Laugier, Valenton; Raphaël Duflos, Robert Fergau; Dessonnes, Michel Dovernier; Gaudy, un domestique; Mme Branès, Irène Fergau; Persoons, Pauline; la petite Juliette, René.

Au théâtre des Capucines, à neuf heures, première représentation de : *Noël de Pierrot*, mimodrame en trois actes, de M. F. Beissier, musique de M. V. Monti; la *Balance*, comédie en un acte, de M. Théodore Henry; *Chansons modernes*, par Mlle Beatrix de Castillon.

Aux Bouffes-Parisiens, M. Tarride reprend son rôle dans les *Travaux d'Hercule*, qui atteindront demain leur 50e représentation.

A l'Olympia, débuts des O'Brien et des Roberts. *L'Impératrice*, avec Mlle Otero, fait toujours partie du programme, « copieux et varié ».

— M. Lucien Fugère, l'excellent artiste de l'Opéra-Comique, vient d'être nommé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, membre du comité d'examen des classes du Conservatoire national pour la déclamation lyrique, en remplacement de M. Philippe Gille, décédé.

Il est intéressant de rappeler que M. Fugère ne passa pas par le Conservatoire et qu'il se forma pour ainsi dire de lui-même.

— A l'Odéon hier, Mlle Mitzy Dalti, un peu souffrante, n'a pu jouer son rôle *Pour l'amour*. Elle y a été remplacée, au pied levé, par Mlle Odette de Fehl.

— Aux Folies-Bergère, vif succès en ce moment pour Fields le jongleur, Bud Snyder le champion cycliste, Kelly et Gillett les sauteurs, etc.

— Le musée Grévin vient de créer, sous le titre de fêtes d'artistes, une scène nouvelle d'un éclat tout particulier : Acteurs et actrices les plus choyés du public, groupés dans un cadre charmant, symbolisent en un somptueux cortège l'art dramatique contemporain.

— M. Georges Amirian donnera le mardi 21 mai, à la salle Pleyel, un concert avec le concours de Mmes Rose Caron, Carmen et Lola de Padilla, Mmes Louis Diémer, Paul Viardot et Fernand Baer.

— Au Nouveau-Cirque, miss Sidy Nirvana va terminer bientôt ses représentations.

MATINÉES DU JEUDI, JOUR DE L'ASCENSION

Français, 1 h. 1/2. — *Bérénice*, l'*Anglais ou le Fou raisonnable*.
Opéra-Comique, 1 h. 1/2. — *Mireille*.
Odéon, Châtelet, Ambigu, Nouveautés, théâtre Antoine, Cluny, Déjazet, mêmes spectacles que le soir.
Olympia, Hippo-Palace, Folies-Bergère, Casino de Paris, Nouveau-Cirque, la Cigale. — Spectacles divers.

SPECTACLES DU MARDI 14 MAI

Opéra. Relâche. — Mercredi, 8 h., le Roi de Paris, la Maladetta.
Français. 8 h. 1/2. — La Revanche d'Iris. — La Partie de piquet. — Les Tenailles.
Opéra-Com. 8 h. 1/2. — L'Ouragan.
Odéon. 8 h. 1/2. — Appartement à louer. — Ma fée.
Vaudeville. 8 h. 3/4. — La Course du flambeau.
Gymnase. 8 h. 3/4. — La Joie. Les Surprises du divorce.
Variétés. 8 h. 1/2. — Divorce pour rire. — La Veine.
Châtelet. 8 h. 1/4. — Le Tour du monde en 80 jours.
Gaîté. 8 h. 1/2. — Le Grand Mogol.
Porte-St-Martin. 8 h. 1/2. — Quo vadis?
Renaissance. — Relâche.
Pal.-Royal. 8 h. 1/2. — Premier faux pas. — Le Paradis.
Ambigu. 8 h. 1/2. — La Closerie des Genêts.
Nouveautés. 8 1/2. Cher Docteur. La Petite Fonctionnaire.
Th. Antoine. 8 h. 1/4. — L'Assomption d'Hannele Mattern. — La Parisienne.
Bouffes. 8 h. 3/4. — Les Travaux d'Hercule.
Athénée. 8 h. 1/2. — Le Vertige.
Cluny. 8 h. 1/2. Le Droguiste. La Dame du commissaire.
Marigny-Théâtre. 8 h. 1/4. — Paris Frou-Frou.
Déjazet. 8 1/2. L'Envers d'un ruban. Radinel a du coton !
Olympia. 8 1/2. — L'Impératrice. — La Belle Otero.
Hippo-Palace (ex-Hippodrome). 8 h. 1/2. — Cirque Schumann. — En Chine. — Dim. et fêtes, matin. à 2 h. 1/2.
Fol.-Bergère. 8 1/2. — Fields. — Napoli. — Guerrerito.
Cas. de Paris. 8 h. 1/2. — Paris qui danse.
Gd-Guignol. 9 h. — Son poteau. César. L'Heure. Carrier.
Bête à Fursy. 9 1/2. Ohé la Chanson ! Odte Dulac. Fursy.
Nouv.-Cirque. 8 1/2. — Le Pont Alexandre. — Sidy Nirvana.
Cirq. d'Hiver. 8 1/2. — Kiang Hoé. — Mazoni-Nathaline.
Cirq. Medrano. 8 1/2. — Attractions nouvelles.
Cigale. 8 1/2. Tél. 407-60. — Voyons voir !
Mus. Grévin. Malmaison. Fête d'artistes. Journal lumineux.
Tr Eiffel. De 10 h. m. à la nte. Brass. 1er ét. Sem. au somet : 3 f.

SPECTACLES DU MERCREDI 15 MAI

Opéra. 8 h., le Roi de Paris, la Maladetta. — Jeudi, relâche.
Français. 8 h. 1/4. — Patrie!
Opéra-Com. 8 h. 1/4. — La Fille de Tabarin.
Th. Antoine. 8 h. 1/4. — Devant le bonheur. — Les Remplaçantes. — Un client sérieux.

(Les autres spectacles comme mardi)

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Londres, 13 mai.

Changes : Bombay 1 sh. 3 31/32 den; Calcutta 1 sh. 3 15/16 d.; Singapour et Penang 2 sh. 0 17/16 d.; Hong-Kong transfers 1 sh. 11 9/16 den.; Shanghaï transfers 2 sh. 8 7/8 den.; Yokohama 2 sh. 0 5/8 den.; Valparaiso 16 13/32 den.

New-York, 13 mai.

Changes : sur Paris 5 18 3/4; sur Londres 4 84 1/2; sur Berlin 94 7/8.

Cotons. — Recettes : 10.300 balles contre 14.600 l'an dernier. Total des 3 jours : 13.800 balles contre 17.300 l'an dernier. Middling Upland 8 1/16, baisse 1/16. Ventes 1,500 balles. Marché languissant.

Futurs : mai 7 49; juillet 7 56; sept. 7 09. Marché calme.

Cafés. — Rio fair n° 7 futurs : mai 5 30; juillet 5 45; sept. 5 60. Ventes 4.500 sacs. Marché languissant, mais soutenu.

New-Orléans. 13 mai.

Cotons : Middling 7 9/16, baisse 1/16. Marché facile.

Futurs : mai 7 45; juillet 7 33; sept. 6 91. Marché calme et soutenu.

Rio, Santos. — Fête.

Manille, 13 mai.

Chanvres. — Recettes de la semaine : 14,000 balles.

LIBRAIRIE

LA COMTESSE D'HOUDETOT

Dans un ouvrage intitulé la *Comtesse d'Houdetot*, qui vient de paraître chez les éditeurs Calmann-Lévy, M. Hippolyte Buffenoir a su mettre en relief cette séduisante figure sur laquelle, jusqu'ici, aucun travail d'ensemble n'avait été publié. Ce volume, qui a sa place entre les *Confessions de Rousseau* et les *Mémoires de Mme d'Epinay*, offre le plus vif intérêt pour l'histoire du dix-huitième siècle.

Un délicat poète, Raymond Février, vient de faire paraître chez Fischbacher, un nouveau volume, *l'Enchantement*. Ses lecteurs accoutumés retrouveront ici l'élévation d'âme, l'harmonie de vers, la simplicité qui sont les qualités particulières de Raymond Février. Soit que le poète nous enlève avec lui vers les sommets sacrés, soit qu'il nous berce en un rêve adorable au bord de « l'Océan merveilleux », soit qu'il nous fasse entendre « des violons dans la nuit », ou évoque pour nous quelque rude paysage cévenol, toujours il nous charme et nous émeut par l'émotion même de son cœur.

Le carnet de campagne au Transvaal du colonel de Villebois-Mareuil. — Notre confrère la *Liberté* commence ce soir, mardi, précédée d'une préface de M. de Vogüé, la publication du *Carnet de campagne au Transvaal* du colonel de Villebois-Mareuil. Ces notes, recueillies et transmises par les autorités du Transvaal et les compagnons d'armes du héros de Boshof, seront lues avec intérêt. A cette occasion, la *Liberté* paraîtra sur six pages.

AVIS ET COMMUNICATIONS

RHUM St-JAMES

« St-James, ce prestigieux pays des Antilles, est le lieu d'origine des premiers rhums du Monde. »

SPORT

Courses de Saint-Cloud

Très jolie réunion de plat, hier, à Saint-Cloud. L'hippodrome, éclairé par le soleil, avec ses pistes magnifiques et ses tribunes spacieuses et élégantes, offrait un ravissant coup d'œil. Les chevaux se sont présentés en bon nombre dans les différentes épreuves.

Le prix des Myosotis (2,000 fr., 2,000 m.) a été gagné par la favorite Moucherolle, à M. W. Flatman (Page), mais tout juste, d'une encolure, sur un outsider, Barbazan, que Clout avait amené très adroitement dans le dernier tournant et qui semblait maître de la partie. Khorsæan était 3e à trois longueurs, précédant huit autres chevaux.

Pari mutuel : à dix francs, 31 fr. 50; à cinq francs, 17 fr. 50.

Le prix de la Verboise (4,000 fr., 900 m.) a été gagné d'une longueur et demie par Antigny II, à M. de la Charme (Bridgeland) battant Céréale, 2e, Fourreur, 3e, et six autres.

Pari mutuel : 125 fr. 50 et 38 fr. 50.

Le prix des Aubépines (4,000 fr., 1,400 m.) a été très aisément remporté par le poulain de M. X. Balli, Cranesbill (Bowen), battant de six longueurs Hoédic, 2e, Raymonde, 3e, et Factotum II.

Pari mutuel : 39 fr. et 25 fr.

Uruguay, à M. A. Jorel (Harrisson), a gagné le prix de Châteaufort (2,000 fr., 1,200 m.), battant d'une demi-longueur Saphirine, 2e, Pince Cœur, 3e, et cinq autres concurrents.

Pari mutuel : 79 fr. et 40 fr.

Le prix des Châtaigniers (handicap, 5,000 fr., 3,000 m.) est revenu au poulain de Mme Ricotti, Ipomopsis (Rigby), qui, en raison de ses dernières courses, était presque aussi recherché dans le ring que Mac Nab; celui-ci est tombé boiteux en finissant 3e, derrière Jusque-là, Sans Culotte II, Limonade et Frascuelo complétaient le champ.